

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Michel Brousseau, directeur général par intérim
Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Judith Prud'homme conseillère et Monsieur Philippe Drolet conseiller

2018-12-685 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-12-686 ADOPTION. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2009-858-51.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le 1^{er} projet de règlement adopté le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique ayant eu lieu le 18 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement 2009-858-51 modifiant le règlement de zonage 2009-858, et ce, avec modifications, lequel est attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-12-687 NOMINATION - CHARGÉ DE PROJET - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne du 7 au 19 novembre 2018 telle que l'exige l'article 9.06 a) de la convention collective SCFP, section locale 3153 et un affichage à l'externe au cours de la même période pour le poste de chargé de projets – Urbanisme et environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil, sous la recommandation de la Direction générale, de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. procède à la nomination de Madame Émilie Turcotte-Calvé, au poste de chargée de projets – Urbanisme et environnement;

- QUE l'entrée en poste de Madame Turcotte-Calvé soit effective à compter du 21 janvier 2019;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, pour la classe 10.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-12-688 SÉCURITÉ CIVILE. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE. VOLET 1

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 18 753 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;
- QUE la municipalité autorise Monsieur René Chalifoux, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-12-689 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2009-849-4.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 2009-849 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-12-690 MODIFICATION RÉSOLUTION 2017-11-549. DÉSIGNATION. MAIRE SUPPLÉANT.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que Madame Judith Prud'homme est désignée par la résolution 2017-11-549 comme étant la mairesse suppléante pour la période du 15 novembre 2018 au 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que Madame Judith Prud'homme ne sera pas disponible comme mairesse suppléante jusqu'à la fin janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil apporte une modification à la résolution 2017-11-549, en ajoutant la mention désignant Monsieur Martin Laplaine comme maire suppléant, afin de remplacer Madame Judith Prud'homme, pour la période du 18 décembre 2018 au 31 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-12-691 REMERCIEMENTS. COMITÉ ORGANISATEUR - RÉCEPTION DE NOËL.

CONSIDÉRANT que la réception de Noël de la Ville de Mercier qui avait lieu le 14 décembre 2018 au Centre communautaire Roger-Tougas, fut couronnée de succès et qu'elle fut appréciée par les participants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil remercie le comité organisateur de la réception de Noël pour leur travail et le résultat de celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 35.

La période de questions a eu lieu à 18 h 36.

2018-12-692 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- DE clore la séance à 18 h 37.

ADOPTÉE à l'unanimité